



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Enseignement des mathématiques au lycée

Question écrite n° 16701

### Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'enseignement des mathématiques aux élèves de première et de terminale qui ne se destinent pas à suivre des études scientifiques. En effet, à la suite de la réforme initiée en 2018, le programme de mathématiques pour les lycéens a été adapté aux profils scientifiques, rehaussant de manière disproportionnée le niveau pour les élèves qui ont davantage un profil économique et ne correspondant pas à leurs besoins pédagogiques spécifiques. En effet, avant cette réforme, la filière ES offrait un enseignement en mathématiques adapté à ses élèves, avec 3 heures hebdomadaires en tronc commun. Avec la disparition de ce tronc commun, les élèves se retrouvent contraints de choisir entre seulement 1 h 30 de mathématiques ou la spécialité adaptée aux profils scientifiques, qui se révèle souvent inadaptée. Cette situation entraîne ainsi soit un abandon de l'enseignement mathématique, soit une souffrance inutile pour les élèves qui choisissent la spécialité S sans être préparés à son niveau d'exigence. Aussi, près de 40 % des élèves abandonnent l'apprentissage des mathématiques entre la première et la terminale. Or son enseignement et la maîtrise de ses fondamentaux est pourtant essentiel. C'est pourquoi il lui demande si elle envisage de réformer l'enseignement des mathématiques au lycée afin de l'adapter aux élèves qui souhaitent suivre des enseignements économiques sans se confronter au niveau d'exigence de l'enseignement des mathématiques aux profils scientifiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mathieu Lefèvre](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (5<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16701

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 avril 2024](#), page 2523

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)